

Budget rectificatif 6/2014: mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour la Serbie, la Croatie et la Bulgarie

2014/2163(BUD) - 17/12/2014 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 656 voix pour, 36 voix contre et 13 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2014 de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

Le Parlement rappelle que ce PBR concerne la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de 79.726.440 EUR en crédits d'engagement et de paiement, à la suite d'inondations survenues en mai 2014 en Serbie et en Croatie, ainsi qu'en juin 2014 en Bulgarie.

Le projet de budget rectificatif n° 7/2014 a pour objet d'inscrire formellement au budget 2014 cet ajustement budgétaire.

Le Parlement indique qu'il est urgent de débloquer, par l'intermédiaire du FSUE, une aide financière en faveur des pays touchés par ces catastrophes naturelles.

Pénurie de crédits de paiements : le Parlement relève que la pénurie de crédits de paiement pour 2014, qui était à l'origine de la présentation du projet de budget rectificatif n° [3/2014](#) et de la proposition qui l'accompagnait, de mobiliser [la marge pour imprévus](#), rend *a priori* impossible de dégager par redéploiement les moyens nécessaires au titre du projet de budget rectificatif n° 7/2014.

Il appuie donc les conclusions communes convenues par le Parlement et le Conseil le 8 décembre 2014 en vue d'approuver l'inscription de crédits d'engagement supplémentaires d'un montant de 80 millions EUR au budget 2014 et de reporter les besoins de paiement correspondant au budget 2015. Dans la foulée, il approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2014.